



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.48.18.82.11 – Mel : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036

Montreuil, le 23 novembre 2007

Note aux organisations

Eléments complémentaires pour l'argumentaire CGT

*Chères camarades,
Chers camarades,*

La période actuelle nécessite une CGT à la pointe de la mobilisation et, dans le même temps, la poursuite et le développement de notre travail d'argumentation auprès du plus grand nombre.

En complément des éléments déjà fournis –et qui conservent toute leur validité– (en particulier le quatre pages [format journal] et la note sur le pouvoir d'achat diffusée le 9 novembre et reprise dans notre journal FONCTION PUBLIQUE qui vient de sortir), voici d'autres arguments à utiliser sans modération.

Sur la part des salaires dans le budget de l'Etat :

En 1996, le total des dépenses « induites » (c'est-à-dire, l'ensemble des rémunérations principales, + les cotisations sociales, + les prestations sociales, + les pensions et quelques lignes diverses) représentait **42,1 %** du budget de l'Etat.

Les pensions, à elles seules, représentaient **8,62 %** du budget de l'Etat.

En 2006, le total des dépenses « induites » représente **44,1 %** du budget de l'Etat. Mais les pensions, quant à elles, représentent **12,58 %** du budget de l'Etat.

Autrement dit, hors pensions (qui augmentent essentiellement par le seul fait de la démographie), **les dépenses induites sont passées de 33,48 % du budget de l'Etat en 1996 à 31,52 % en 2006.**

Dans le même temps, le total des dépenses constitutives du budget de l'Etat **a reculé de 5,6 points dans le PIB.**

Sur le « coût » des mesures annoncées au titre de l'année 2007 :

Ces derniers temps, parce qu'ils sont en difficulté, les ministres en charge de la fonction publique ont multiplié les déclarations sur les crédits consacrés aux mesures décidées unilatéralement sur le pouvoir d'achat, en particulier celles rendues publiques le 26 octobre.
Qu'en est-il réellement ?

Nous sommes très loin des 3 milliards et même des 850 millions d'euros qui ont fleuri dans les médias.

En fait, **en retenant les hypothèses les plus hautes** (1) l'enveloppe budgétaire est au maximum de **240 millions d'euros**, soit environ **0,25 %** des rémunérations d'activité de la FPE et de la FPH.

(1) à savoir :

- 40 000 agents de la FPE éligibles aux primes de sommet de grade ;
- la totalité (140.000 agents FPE) demandant le paiement du plafond (4 jours) des RTT non mis sur les CET
- et le paiement par l'Etat du tiers des heures supplémentaires des personnels hospitaliers).

Sur « l'efficacité » et « l'équité » de ces mesures :

En ce qui concerne, le « travailler plus pour gagner plus » et sa traduction dans la Fonction publique et sans revenir à notre opposition de fond à ce dispositif régressif et discriminant.

Notre revendication de maintenir et d'augmenter le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique à partir de la valeur du point d'indice peut être aisément chiffrée : 1 % d'augmentation de la valeur du point équivaut à environ 1,6 milliard d'euros pour les 3 versants.

Sur la base d'une inflation annuelle de 1,5 % (on sera vraisemblablement dans ces eaux là pour 2007 et 2008), ce sont 2,4 milliards qu'il faut consacrer au maintien du pouvoir d'achat de la valeur du point.

Mais, dans le même temps, cette augmentation ne peut se résumer à un simple coût. En effet, outre la participation à une croissance développée et pérenne, une telle mesure permettra deux abondements de ressources solidaires :

- ▶ Environ **520** millions d'euros de cotisations salariales en plus pour la protection sociale.
- ▶ Environ **220** millions de ressources nouvelles par l'impôt.

Autrement dit, on peut considérer qu'il y a un « solde » qui s'établit à **1,66 milliard d'euros**.

Si, maintenant, on se penche sur l'hypothèse *Sarkozienne* de maintenir le pouvoir d'achat – toujours sur la base de 1,5 % d'inflation – par le biais des heures supplémentaires pour 20 % des agents, celle-ci coûte environ 600 millions d'euros (paiement des heures supplémentaires). Mais, dans le même temps, ce dispositif implique une compensation par l'Etat d'environ 140 millions d'euros de manque à gagner sur les cotisations sociales et les ressources fiscales.

En fin de compte, le solde s'établit donc en réalité à 740 millions d'euros.

Cela revient à dire que, au strict regard du coût économique engendré par ces deux hypothèses, pour un « solde » 2,2 fois supérieur, l'augmentation de la valeur du point permet le maintien du pouvoir d'achat pour 5 fois plus d'agents.

En ce qui concerne la financiarisation d'une partie des jours RTT non portés sur les CET.

On notera qu'elle va de fait entériner des iniquités. En effet, les dernières données fournies par la DGAFP indiquent que, hors enseignants, 22 % des agents de catégorie A ont ouvert un CET (28 % dans l'encadrement supérieur), 12 % en B et 6 % en C. On aura présent à l'esprit que ces derniers ne sont déjà pas éligibles à la prime de sommet de grade...

Par ailleurs, les taux retenus (65 € par jour en catégorie C, 80 € en B et 125 € en A) sont inférieurs en moyenne de 26 % à ce à quoi auraient pu prétendre les intéressés si on les avait payés en heures supplémentaires, ce qui est la logique s'agissant d'heures effectuées au-delà de la durée légale du temps de travail.

Sur le référentiel pour mesurer le pouvoir d'achat

Pour la CGT, la valeur du point d'indice demeure la référence incontournable pour négocier les augmentations salariales. C'est en effet le seul élément commun à tous les agents de la Fonction publique.

Entre janvier 2000 et octobre 2007 (dernier indice des prix INSEE connu), le pouvoir d'achat du point a perdu 6,76 % par rapport à l'indice hors tabac et 7,81 % par rapport à celui avec tabac. Plus que jamais, le gouvernement tente de convaincre que ce référentiel n'est pas le bon et que seule sa fameuse « RMPP » (rémunération moyenne par personne en place) est fiable et adéquat. On sait en fait ce qu'il en est et nos interlocuteurs sont loin d'avoir gagné la partie sur cet aspect fondamental.

Ceci étant, il est symptomatique de remarquer qu'une étude publiée chaque année par l'INSEE dans ses « Informations Rapides » est systématiquement passée aux oubliettes par nos ministres successifs. Celle-ci s'intitule « salaires de base dans le secteur privé et dans la Fonction publique de l'Etat ».

A partir d'un traitement indiciaire brut, « dont l'indice est calculé à partir d'un échantillon de corps, grades et échelons représentatifs de l'ensemble des agents titulaires de l'Etat », **l'INSEE montre que, pour l'ensemble des catégories, la perte de pouvoir d'achat entre 2000 et 2006, se situe à 3,2 % hors tabac et 5,5 % avec tabac.**

Bref, même avec un mode de calcul qui n'est pas celui de la CGT, un organisme officiel indépendant –par nature plus objectif que les employeurs publics– confirme les tendances mises en avant par toutes les organisations syndicales.

En espérant que ces quelques éléments puissent être une contribution utile dans l'action qui est la nôtre, je vous adresse, chères camarades, chers camarades, mes fraternels encouragements.

Jean-Marie